

# LES PIERRES EN MER DE LA HOUGUE

165, rue Maréchal Foch – 50550 SAINT-VAAST LA HOUGUE

✉ [contact@la-hougue.com](mailto:contact@la-hougue.com)

# Compte-rendu de l'assemblée générale du 3 juillet 2021



Frédéric Almaviva (FA), président élu lors du conseil d'administration du 30 avril pour assurer l'intérim, souhaite la bienvenue aux adhérents présents et rappelle l'ordre du jour de cette assemblée. Il se réjouit que depuis la première AG de LPMH en janvier 2020 d'importants travaux aient été menés sur le mur de garantie -qui ont permis la réouverture du circuit de promenade depuis février 2021 - et sur le bastion sud, travaux qui ont beaucoup progressé au cours du printemps. Il rappelle que néanmoins beaucoup reste à faire sur tout le périmètre du fort de la Hougue et que l'objet social de notre association est plus que jamais pertinent.

FA rappelle que cet objet social porte aussi sur Tatihou, le fort de l'îlet et la digue Vauban de la Redoute de Morsalines, face à la Hougue. Il souligne que ces éléments de fortifications sont eux aussi dans des états de conservation dégradés.

FA précise que si lors de l'AG constitutive la composition du conseil d'administration était déjà établie, cette fois, un vote aura lieu en fin de réunion pour accueillir de nouveaux membres et constituer un CA renouvelé.

Outre la présence de Bernard Mottier fondateur de l'association, FA salue celles de Gilbert Doucey (GD), maire de Saint-Vaast, de Brigitte Léger-Lepaysant, première adjointe, et de Philippe Le Borgne, adjoint responsable de la vie associative.

GD salue l'assistance nombreuse et assure que la municipalité aura à cœur de soutenir les initiatives menées par l'association. Il annonce avoir le désir que LPMH soit représentée au sein du comité technique constitué dans le cadre du réseau Vauban.

A la remarque de FA du mauvais état du mur de garantie de Tatihou et des brèches qui apparaissent au fort de l'îlet, GD informe l'assistance qu'il est convié depuis peu à une réunion sur ce sujet à l'initiative du Département. Il précise qu'il est très soucieux du mauvais état de ces fortifications.

## **1. Rapport moral de Bernard Mottier sur ses 16 mois de présidence**

Après l'assemblée générale inaugurale du 4 janvier 2020, l'enthousiasme suscité et l'élan donné ont été quelque peu brisés par la pandémie dont nous espérons la sortie prochaine. Cette situation dégradée n'a pas permis de mettre sur pied concrètement de chantiers bénévoles, elle n'a toutefois pas empêché le CA qui s'est réuni à 4 reprises<sup>1</sup> d'élaborer et de mettre en place les outils administratifs indispensables pour conduire les actions futures. Les mesures ainsi prises ont d'ailleurs donné lieu à la publication, via le site [www.la-hougue.com](http://www.la-hougue.com), de lettres d'information à destination des adhérents.

### **A - Le succès de l'assemblée générale inaugurale**

Cette AG a réuni quelque 150 participants qui ont adhéré à leur arrivée à la réunion, ce qui démontre le vif intérêt de la population pour la démarche initiée. La présence des autorités présentes (députée, sénateur, vice-président du conseil régional et de la communauté d'agglomération du Cotentin, maire de Saint-Vaast la Hougue et conseiller départemental représentant le président du conseil départemental, maire de Réville, adjoint au maire de Quettehou) a mis en évidence le soutien de l'ensemble des élus susceptibles d'être concernés par les activités de l'association. Seule absence remarquée, celle du

---

<sup>1</sup> 2 février et 27 août 2020, 9 mars et 6 avril 2021

propriétaire des lieux, la Marine. Mais une première rencontre entre le préfet maritime et le président de LPMH, début février 2020 a permis de confirmer l'intérêt des services du ministère des armées pour l'initiative prise de créer une telle association de sauvegarde du fort de la Hougue.

## B - Un premier semestre 2020 consacré à asseoir administrativement l'Association

Dès les premières semaines de 2020, un compte bancaire a été ouvert auprès du Crédit Agricole de Normandie et un rescrit fiscal a été demandé et obtenu auprès des services fiscaux de la Manche, autorisant l'association à émettre des reçus fiscaux.

Fin janvier 2020, une rencontre avec Monsieur JEANNEAU, architecte en chef des monuments historiques, en présence de représentants de la DRAC et de la Marine, permettait de constater l'intérêt des administrations directement concernées à l'égard de LPMH. Début février 2020, une rencontre avec le préfet maritime permettait de confirmer cette impression, mais de se rendre compte de l'importance accordée par l'autorité militaire aux dimensions sécuritaires.

Pendant la période de confinement, l'avancement de certains dossiers s'est poursuivi. Ainsi :

- Le site [www.la-hougue.com](http://www.la-hougue.com) a été mis en ligne ;
- L'inscription de LPMH au dispositif HelloAsso permettant l'adhésion en ligne et l'émission de cartes d'adhérent et de reçus fiscaux a été effectuée ;
- une plaquette de présentation de LPMH et de ses objectifs a été rédigée et l'impression de 50 exemplaires réalisée ;
- un échange formel a été effectué avec le Réseau Vauban, un autre avec la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern ;
- une lettre d'information sur la création de l'Association a été adressée aux sept maires de la zone tampon, au président de la communauté d'agglomération du Cotentin, au président du conseil départemental, et au président du conseil régional ;
- une rencontre avec le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et une seconde avec le président d'une autre association de défense du patrimoine ont permis de mieux appréhender les possibilités de partenariat et les modalités de constitution des dossiers de subvention.

Pendant la même période, quatre projets de chantiers ont été travaillés :

- Une fiche de présentation sur le projet de parcours d'interprétation des fortifications du fort de la Hougue a été adressée à la Marine et à la DRAC. Une rencontre avec les responsables du parcours d'interprétation déjà en place sur l'île Tatihou pour profiter de leur expérience a été effectuée. Ces actions ont démontré l'impérieuse nécessité de travailler sur ce dossier en étroite coopération avec la Marine (pour les questions de sécurité) et la mairie de Saint-Vaast (pour définir le parcours en conformité avec les exigences du Réseau Vauban).
- Une fiche de présentation sur le projet de réparation ou du remplacement de la vanne qui alimente les douves à partir du coin nord-ouest du fort a également été adressée aux mêmes institutions. En outre un premier devis a été fourni par une entreprise spécialisée.
- Des devis ont été fournis par deux entreprises pour la réparation ou le remplacement de la porte d'accès à la plateforme supérieure de la tour de la Hougue, porte endommagée lors d'une tempête ;

- Un chantier de débroussaillage de la douve sèche située à l'ouest du fort, au sud de la porte aux Dames, avait été envisagé pour le mois d'octobre, mais n'a pu être exécuté en raison de l'opposition de la Marine qui exigeait la signature d'une convention avant tout chantier de bénévoles ;

Dans le même temps, deux autres actions ont été également préparées et par la suite, soit reportées, soit abandonnées provisoirement :

- La rédaction d'un livre d'une soixantaine de pages, décrivant l'évolution des fortifications au fil du temps et exposant la vie dans le fort a donné lieu à des études et un travail rédactionnel assez conséquent. A ce stade, son impression est reportée.
- La tenue d'une manifestation à la Hougue sur 3 jours au début du mois de septembre 2020, avec visites guidées, ouverture d'expositions et série de conférences avait été envisagée puis reportée pour cause de confinement.

A l'été 2020, une action a été réalisée : des visites guidées ouvertes au public ont été accomplies au cours du mois d'août 2020 dont les droits d'inscription ont été reversés à LPMH (voir rapport de la trésorière).

C - Un second semestre 2020 et un premier trimestre 2021 consacrés à l'élaboration de la convention

De nombreux échanges entre la Marine et la commune de Saint-Vaast-la-Hougue ont permis d'aboutir à une rédaction négociée de la convention quadripartite (Marine, Affaires culturelles, Commune et Association).

Le projet finalisé comporte 12 articles lesquels exposent principalement :

- L'objet de la convention : décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre du développement, par l'Association, d'actions visant l'entretien, la conservation et la mise en valeur du fort de la Hougue<sup>2</sup> (Article 1<sup>er</sup>).
- Les engagements de l'Association, en particulier : présentation annuelle aux Parties pour validation la liste des actions prévues et communication des éléments jugés nécessaires par la Marine et les Affaires culturelles ; demande de validation adressée à la commune pour les actions d'entretien prévues dans le périmètre des autorisations d'occupation temporaire attribuées à la mairie ; demande d'autorisation préalable de la Marine et des Affaires Culturelles pour toutes les actions de conservation et de mise en valeur (Article 2).
- Les engagements des Affaires Culturelles : examen et délivrance dans les meilleurs délais d'un avis sur les actions de sauvegarde, d'entretien ou de mise en valeur proposées annuellement par l'Association (Article 3).

---

<sup>2</sup> Sont entendus comme :

- travaux d'entretien : le défrichage, le débroussaillage et plus généralement l'ensemble des actions non invasives ne modifiant pas l'état du bâti ;
- travaux de conservation toute réalisation de travaux sur l'infrastructure ;
- actions de mise en valeur : installation de matériel de signalisation ou d'information, expositions culturelles temporaires, manifestations ponctuelles.

- Les engagements de la Marine : délivrance, dans les meilleurs délais, des décisions d'autorisation concernant les actions proposées annuellement par l'Association (Article 4).
  - Les engagements de la Commune : facilitation de réalisation des actions validées en apportant notamment, selon ses possibilités, son soutien logistique ; délivrance, dans les meilleurs délais, des autorisations à l'Association pour les seules actions d'entretien sur le territoire circonscrit par les AOT attribuées à la Commune (Article 5).
- .../...
- Les autorisations d'accès : transmission annuelle par l'Association à la Marine des identités de ses membres ayant vocation à se rendre sur site ; établissement d'une liste d'émargement journalière afin de garantir qu'aucun personnel n'intervienne sur site hors du cadre proposé par l'Association (Article 6).
  - Les responsabilités : réparation des dommages causés aux tiers, ainsi qu'aux personnels et biens mobiliers et immobiliers de l'association et du Ministère des Armées, incombant, sauf faute lourde imputable à l'Etat ou à l'un de ses agents, à l'Association (Article 7).
  - L'assurance : engagement de l'Association à justifier d'une couverture des risques dont elle assume la charge au titre des responsabilités définis par la convention (Article 8)
  - Les éventuels événements graves : en cas d'incident ou d'accident graves, survenus au cours des interventions de l'Association dans le fort de la Hougue, information dans les meilleurs délais de la Marine (Article 9).

Suite à la démission du président, intervenue en avril 2021 en raison de dissensions sérieuses apparues depuis plusieurs mois au sein du conseil d'administration, qu'il n'a malheureusement pas été possible de résoudre en dépit de plusieurs tentatives, il a été jugé opportun d'attendre l'élection d'un nouveau CA, puis l'élection d'un nouveau président, avant de fixer la date de la signature officielle de cette convention.



Dix-huit mois sont déjà passés depuis l'AG inaugurale. Compte tenu des mesures prises l'Association apparaît maintenant en ordre de bataille pour se mettre à l'œuvre de manière efficiente. BM rappelle qu'appartiendra au CA issu de l'élection programmée lors de l'AG du 3 juillet 2021 de définir les actions à mener avant de les faire valider par les partenaires de l'Association dans le respect des termes de la convention quadripartite.



Eric Enquebecq, membre sortant du CA, souligne l'engagement de Bernard Mottier au cours des 2 années écoulées, sa force de conviction auprès d'administrations parfois réticentes, et souligne sa pratique de la recherche du consensus, sa capacité d'écoute et sa patience à l'égard du caractère des hommes.

### **Rapport moral mis au vote et approuvé à l'unanimité.**

Gilbert Doucet demande la parole pour exprimer à Bernard Mottier toute sa gratitude au nom de la municipalité.

[applaudissements nourris dans la salle]

## 2. Rapport de trésorerie

Véronique Enquebecq (VE), trésorière sortante, assure que la situation financière pour l'année 2020 est saine et présente le tableau suivant :

<b>Année 2020</b>	
<b>Total recettes</b>	<b>4.003 €</b>
Détail :	
• Adhésions :	2.310€
• Subventions :	1.110€ dont :
	• St-Vaast : 1.000€
	• La Pernelle : 60€
	• Anneville-en-Saire : 50€
• Recettes visites commentées :	583€
<b>Total dépenses</b>	<b>844,58€</b>
Détail :	
• Plaqueette présentation :	697,20€
• Site internet :	147,38€
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>3.162,79€</b>
• Compte courant :	2.158,42€
• Livret A :	1.004,37€

Elle précise que grâce aux nouvelles adhésions enregistrées ce jour au début de l'AG, le solde disponible approche désormais les 4.000€ et, par souci de transparence, présente un état des comptes au 30 mai 2021 :

<b>Année 2021</b>	
<b>Total recettes</b>	<b>700€</b>
Détail :	
• Adhésions :	700€
• Subventions :	0€
<b>Total dépenses</b>	<b>99€</b>
Détail :	
• Site internet :	99€
<b>Solde au 31 mai 2021</b>	<b>3.763,79€</b>
• Compte courant :	2.759,42€
• Livret A :	1.004,37€

**Rapport mis au vote et approuvé à l'unanimité.**

### **3. Présentation du démarrage des chantiers de restauration à Saint-Marcouf**

Hugues Dupuy (HD), ancien président de l'association des amis de l'île du large, rappelle l'histoire des fortifications des îles Saint-Marcouf. Il raconte les 5 années d'efforts et de négociation avec les administrations avant de pouvoir démarrer un premier chantier sur le fort de l'île du large. HD présente des photographies des travaux de restaurations entrepris. Il décrit les difficultés logistiques pour acheminer les bénévoles, l'eau potable et la nourriture, et bien sûr outils et matériaux de construction. Il souligne à quel point tout est plus simple à la Hougue, à Tatihou ou à la Redoute de Morsalines.

FA souligne que cet exemple nous enseigne l'importance de la patience et de l'opiniâtreté, et nous montre que nous pouvons louer l'efficacité de Bernard Mottier, accompagné par Eric Enquebecq, qui après une année de négociation, ont - pour ce qui concerne la Hougue - abouti à une convention quadri-partite équilibrée.

### **4. Présentation de l'état de la digue Vauban de la « grande redoute de Morsalines »**

FA rappelle que lors de sa venue en 1686, Vauban avait prescrit la fortification de la presqu'île de la Hougue et la construction juste en face d'une redoute afin qu'un tir croisé de canons puisse empêcher un nouveau débarquement anglais dans la baie de Morsalines. Une dizaine de redoutes furent construites entre Quinéville et Morsalines, la plus importante étant celle face à la Hougue.

Ce large quadrilatère entouré de douves fut détruit par l'armée allemande en 1942 lors de la construction du *Mur de l'Atlantique*. Seule demeure de nos jours la digue maçonnée de 300 m de long qui protégeait la Grande Redoute des tempêtes. Les parties constituées de larges blocs de granit sont en bon état. La partie centrale, maçonnée avec des pierres de tailles variables, semblable aux murs de garantie de la Hougue ou de Tatihou, souffre de son défaut d'entretien depuis une trentaine d'années. Environ un tiers de la digue est très endommagé voire détruit.

Cette digue date de la fin du XVIIe siècle et présente donc un intérêt historique.

Patrice Berton (PB), membre du CA de LPMH, présente des photographies de l'état de la digue. Il souligne les conséquences néfastes de l'usage du ciment au cours du XXe siècle pour rejointoyer la digue. Il rappelle que l'usage d'un mortier de chaux est la condition d'un entretien ou d'une restauration pérenne et respectueuse des principes de construction anciens.

### **5. Travaux à programmer à la Hougue**

La signature de la convention ayant été reportée en juillet après l'élection d'un nouveau CA et d'un nouveau président, FA souligne qu'il est difficile d'envisager des travaux à la Hougue dès cet été. A l'exception peut-être une opération de débroussaillage, plus simple à organiser, par exemple sur la « chemise » qui ceinture le pied de la tour.

Il précise que dans son rapport moral BM a évoqué la réparation de la porte qui donne accès à la plateforme supérieure de la tour de la Hougue ; cela pourrait être réalisé très prochainement, l'association disposant des fonds nécessaires.

## **6. Election au conseil d'administration**

Frédéric Almaviva, Patrice Berton et Sylvie Le Borgne, membres du CA sortant, sont candidats à leur renouvellement.

Au sein de l'assistance, 3 personnes présentent leur candidature pour rejoindre le CA : Isabelle Adam, Bettina Joly et Frédérique Lancelle.

**Les 6 candidatures sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.**



FA remercie chaleureusement BM d'avoir tant œuvré pour LPMH et le remercie pour sa présence à cette AG.

[applaudissements nourris dans la salle]

Plus personne ne demandant la parole, FA clôt cette AG et précise qu'il réunira le nouveau CA très rapidement. Il invite chacun à prolonger les discussions autour du verre de l'amitié.



Le président de séance  
Frédéric Almaviva

La secrétaire de séance  
Sylvie Le Borgne